INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2004/2005

VOUS VOUS REINSCRIVEZ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I - Vous étiez inscrit en 2003/2004 à l'U.A.G. votre dossier devra comporter :

A - Les imprimés qui vous seront remis et qui devront être remplis :

1. 1 fiche d'inscription
2. 1 déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant au régime de Sécurité Sociale Etudiant (exceptés les étudiants salariés). Si vous êtes non boursier et que vous atteignez vos 20 ans avant le **1er octobre 2005** vous payez **obligatoirement** les cotisations du régime de Sécurité Sociale des Etudiants
3. 1 demande de dérogation pour inscription supplémentaire si vous vous réinscrivez en DEUG et que vous totalisez plus de 3 inscriptions.

B - Les pièces que vous devez vous procurer :

1. Votre dernière carte d'étudiant
2. Le quitus à retirer à la Bibliothèque Universitaire
3. La photocopie de votre dernier relevé de notes ou du dernier diplôme universitaire obtenu
4. Copie d'une pièce d'identité avec photographie (carte de séjour ou récépissé pour les étrangers hors U. E.)
5. Photocopie de votre carte de Sécurité Sociale
6. **2** Photos d'identité (indiquer au verso : nom, prénom, discipline et année d'études)
7. **4** Enveloppes autocollantes à fenêtre timbrées au tarif ordinaire **de format 110 x 220 (**enveloppes sans fenêtre pour les UFR des Science Juridiques et Economiques de Guadeloupe et des Sciences Exactes et Naturelles).
8. Vous êtes handicapé : toute pièce justificative concernant la nature et le taux de votre handicap
9. Vous êtes mineur : l'autorisation des parents ou du représentant légal
10. Vous avez moins de 20 ans au **30 septembre 2005** et vous bénéficiez de la Sécurité Sociale d'une tierce personne (ex : du père ou de la mère) : la photocopie de la carte d'ayant droit de cette personne + la photocopie de votre carte d'immatriculation.
11. Vous êtes salarié : une attestation d'emploi pour l'année considérée avec indication du nombre d'heures
12. Vous êtes mère de famille : copie du livret de famille.
13. Vous êtes inscrit parallèlement en classe préparatoire : un justificatif de votre inscription.
14. Vous êtes du sexe masculin et né en **1979, 1980, 1981 et 1982 :** une attestation ou un récépissé de recensement pour le service national délivré par la mairie de votre domicile ainsi qu'une attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense.

15. Vous êtes né(e) à partir de **1983 (garçon ou fille) :** une attestation ou un récépissé de recensement pour le service national délivré par la mairie de votre domicile.

    a) Vous avez 18 ans : l'attestation de participation à la journée d'appel (le certificat individuel de participation est nécessaire pour passer les concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans).
    Si vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel, vous pouvez présenter le préavis d'appel (dès que vous serez en possession du certificat individuel de participation, vous devez le faire parvenir à l'administration de votre UFR).

    b) Vous n'avez pas 18 ans : une attestation ou un récépissé de recensement pour le service national délivré par la mairie de votre domicile.

    c) Vous êtes exempté : l'attestation signifiant que vous êtes en règle à l'égard du service national.

Attention : en aucun cas, vous ne devez vous départir de l'original de vos documents

II - Vous étiez inscrit précédemment dans une autre Université ou U.F.R. :

Date limite de demande de transfert vers l'U.A.G. : 22 octobre 2004

Votre dossier doit comporter les mêmes pièces que celles énumérées ci-dessus. De plus vous devez produire :

1. une attestation de demande de transfert de dossier émanant de votre université ou UFR d'origine.
2. une photocopie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de succès à ce diplôme (Les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales dans les conditions prévues aux articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal)

TRES IMPORTANT. : Si votre cursus est inachevé dans votre université d'origine vous devrez, parallèlement à votre inscription administrative, demander la validation de vos acquis.

III - Vous vous inscrivez en DEUG STAPS

Dépôt des dossiers entre le 20 et le 24 juillet 2004 par voie postale uniquement (le cachet de la poste faisant foi).
Pour les candidats de Guadeloupe, Guyane et Martinique, les dossiers sont à expédier à :

Université des Antilles et de la Guyane
UFR STAPS – Campus de Fouillole - BP 592 – 97159 POINTE A PITRE CEDEX
(porter sur l'enveloppe la mention « **candidature STAPS** »)

COMPOSITION DU DOSSIER : 1) photocopie du diplôme permettant l'inscription à l'université.
2) Copie d'une pièce d'identité avec photographie (carte de séjour ou récépissé pour les étrangers hors U.E.)
3) un certificat médical d'aptitude aux sports. (Les candidats retenus auront un contrôle obligatoire effectué par les services de médecine préventive de l'université.)
4) **2** photos d'identité (indiquer au verso nom, prénom,.)
5) **4** enveloppes autocollantes à fenêtre timbrées au tarif ordinaire **de format 110x120 et une enveloppe sans fenêtre moyen format 229x162**
(Les futurs étudiants de 1ère année de DEUG STAPS **ne paieront les droits d'inscription qu'après réception de l'autorisation d'inscription envoyée par les services de la scolarité de l'UFR STAPS.)**

IV – Vous vous inscrivez en tant qu'Auditeur Libre

Les auditeurs libres ne peuvent en aucun cas passer les examens ni se voir délivrer de diplôme

1. 1 fiche d'inscription
2. Copie d'une pièce d'identité avec photographie (carte de séjour ou récépissé pour les étrangers hors U. E.)
3. 1 photo d'identité (indiquer au verso : nom, prénom)

V – Payement des droits d'inscription (modalités et montant à payer : voir document joint)

La délivrance de la carte d'étudiant est conditionnée par le paiement effectif des droits d'inscription

ATTENTION :

A l'issue de votre inscription administrative, vous devrez vous rapprocher du Service de Scolarité de votre UFR d'accueil afin de procéder à votre inscription pédagogique (FORMALITÉ OBLIGATOIRE à accomplir pour subir les examens de fin d'année).